



Mairie de Saint Arnoult en Yvelines  
Monsieur le Maire  
Monsieur l'Adjoint à la Sécurité  
Place du jeu de Paume  
78730 Saint Arnoult en Yvelines

Saint Arnoult en Yvelines le 30 mars 2021

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la Sécurité,

Monsieur le maire, dans « le mot du maire » de l'Eclair n°155 vous avancez « *Prochainement, la ville sera verra équipée d'une vidéoprotection, essentielle pour la protection des personnes et des biens* ».

Ce projet implique, eu égard à son coût pour les finances publiques (en particuliers les arnolphiens) et son implication potentielle pour la liberté des personnes à circuler de façon libre et anonyme, que l'équipe municipale ait réfléchi précisément à sa justification.

Alors que vous avez affiché une volonté générale de consulter la population arnolphienne, aucune consultation n'a été entreprise à ce jour au sujet de l'implantation de caméras de surveillance sur le territoire de Saint Arnoult.

L'association Comités de Quartiers demande le gel du projet de caméra de surveillance jusqu'à la tenue d'une réunion publique ouverte à toutes et tous au cours de laquelle vous et votre équipe pourrez informer vos administré(e)s, répondre à leurs questions. Devrait suivre un vote des arnolphiens qui seul(e)s devront décider de la mise en place ou non de caméras, ce serait dans le cas contraire montrer autant de mépris à la population que l'équipe précédente : on vous écoute et après on fait ce qu'on veut. La démocratie c'est « le pouvoir du peuple » et vous êtes leurs représentants.

Merci par avance de bien vouloir répondre aux interrogations citoyennes suivantes :

1) Concernant le financement du projet :

- Quel est le coût global de ce projet concernant sa mise en place (caméra, raccordement, équipement...)?
- Quel est le coût initial de ce projet pour les arnolphiens?
- Quel sera le coût annuel pour les années à venir pour les arnolphiens?

2) Vous avancez que ce projet est « essentiel » pour la « protection des personnes ». Vous devez fonder cette affirmation sur des faits concrets objectifs quantifiables et vérifiables. Ce ne serait autrement qu'une affirmation de discussion de bistrot de gens incompetents visant à tromper et abuser les personnes. S'il vous plait, pour une information plus complète de vos administré(e)s merci de bien vouloir :

- Préciser de façon exhaustive à quels « dangers pour les personnes » vous vous référez
- Préciser le nombre de chacun de ces « dangers » constaté sur le territoire de Saint Arnoult au cours des 10 dernières années.
- Préciser les lieux (il n'est pas question de citer des lieux précis mais des « rues ou quartiers ») où ont été constatés ces « dangers »
- Préciser en quel proportion ou nombre vous estimez que l'implantation de caméras sur la voie publique améliorera la situation. Des estimations chiffrées s'il vous plait.

3) Vous avancez que ce projet est « essentiel » pour la « protection des biens ». Vous devez également fonder cette affirmation sur des faits concrets objectifs quantifiables et vérifiables. Ce ne Association loi 1901 « **Comités de Quartiers** » - 36 rue Basse 78730 Saint Arnoult en Yvelines

serait là-aussi autrement qu'une affirmation de discussion de bistrot de gens incompetents visant à tromper et abuser les personnes. S'il vous plait, pour une information plus complète de vos administré(e)s merci de bien vouloir :

- Préciser de façon exhaustive à quels « dangers pour les biens » vous vous référez
- Préciser le nombre de chacun de ces « dangers » constaté sur le territoire de Saint Arnoult au cours des 10 dernières années, en particulier (mais pas uniquement) nombre de vols de voitures et cambriolages.
- Préciser les lieux (il n'est pas question de citer des lieux précis mais des « rues ou quartiers ») où ont été constatés ces « dangers ».
- Préciser en quel proportion ou nombre vous estimez que l'implantation de caméras sur la voie publique améliorera la situation. Des estimations chiffrées s'il vous plait.

#### 4) Lieu d'implantation des caméras.

Vous avancez ce projet de façon affirmative : « se verra équipée ». Vous avez sans doute déjà identifié les lieux où pourraient être implantées ces caméras pour « protéger les personnes et les biens ».

Merci par avance de nous préciser le nombre et les lieux d'implantations prévues par vos soins pour ces caméras, ainsi que la raison de vos choix.

#### 5) Mode de fonctionnement :

- Une personne sera-t-elle en permanence en vue des images de ces caméras ?
- Sur quelles périodes seront-elles en fonctionnement ?
- Quelle sera la résolution des images ? en particulier de nuit ? en effet les images de nuit sont souvent très insuffisantes pour identifier les personnes.
- Au bout de combien de temps ces images seront-elles détruites ?
- Quelles sont les procédures de destruction prévues et par qui seront-elles détruites ?
- Qui décidera l'accès à ces images ?
  - . Qui aura accès à ces images ?
  - . Dans quels cas précis ?
  - . Quand aura lieu le visionnage ?
  - . Où aura lieu le visionnage ?
  - . Sous la supervision de qui aura lieu le visionnage ?
  - . Quels documents administratifs encadreront la décision de visionner et de visionner les images ?
  - . Les Arnolphiens seront-ils/elles informés en cas de visionnage d'enregistrements (lieu et heure)? Si oui quand et par quel(s) moyen(s) de communication ?
  - . Quels droits seront donnés aux citoyen(ne)s présents sur les images visionnées de se voir flouter quand ils/elles n'auront rien à voir avec le motif de visionnage des images ?
  - . Qui vérifiera que la légalité de visionnage est respectée ?
  - . Les citoyen(ne)s pourront-ils(elles) savoir à tout moment quoi, qui, quand et pourquoi des images ont été visionnées ?

#### 6) Enfin, un tel projet est obligatoirement basé sur une « bibliographie » et des « références d'expériences » documentées et non sur des idées préconçues.

Merci de nous faire parvenir la liste de cette « bibliographie » et « références d'expériences » qui vous poussent à envisager la mise en place de telles caméras sur le domaine public arnolphien. Celles que nous avons trouvées sont loin d'être unanimes sur le bénéfice pour la population d'un tel équipement.

Dans l'attente de vos réponses et d'une date de réunion publique.

Bonjour chez vous

Antoine Pujol  
Président de l'association Comités de Quartiers

